



Primaire
9, rue Jean Moulin
85610 CUGAND
Tel : 02 51 43 60 82
Email : ecolestmichel.cugand@gmail.com

Maternelle
Passage du 8 mai 1945
85610 CUGAND
Tel : 02 51 42 15 94

Circulaire de rentrée 2019-2020



*Votre enfant vient de prendre le chemin de notre école...
Voici des informations pour cette rentrée que vous
retrouverez également sur le site de l'école :*

www.ecole-stmichel-jeannedarc.fr

La structure de l'école

Pour cette année 2019-2020, la structure pédagogique est la suivante :

Site maternelle :

- Une classe de **PS-MS-GS** assurée par Magali Bosquart-Cornu. Cette classe accueillera 26 élèves à la rentrée.
- Une classe de **PS-MS-GS** de 26 élèves avec Isabelle Leroux.
- Une classe de 26 élèves de **PS-MS-GS** avec Adeline Guitton.

Marie-Claire Boureau, Sophie Boisseau et Carine Lucas, aides maternelles sont présentes pour aider au bon fonctionnement de la maternelle. Guylaine Boquet est auxiliaire de vie.

Magali Bosquart-Cornu est la personne relais du site maternelle. Vous pourrez vous adresser à elle en cas d'absence du directeur. Elle transmettra les messages.

Site primaire :

- Une classe de **CP** de 24 élèves avec Emilie Albert.
- Une classe de **CE1** assurée par Elisabeth Liébard. Cette classe comptera 22 élèves à la rentrée.
- Une classe de **CE2** de 23 élèves assurée par Christophe Soulard (chef d'établissement) le lundi, le jeudi et le vendredi. La décharge de direction sera assurée par Valérie Guicheteau le mardi toutes les semaines et un lundi toutes les trois semaines.
- Une classe de **CM1** de 21 élèves avec Sandrine Viaud et Elise Delhommeau (le vendredi).
- Une classe de **CM2** de 23 élèves avec Christelle Lebœuf.

Delphine Pontoizeau est une employée de l'école et travaille sur le site primaire.

Céline Jouaud, enseignante spécialisée, sera présente dans notre école pour aider les enfants. Elle interviendra le lundi matin et le jeudi après-midi.

L'aide pédagogique complémentaire APC (après l'école)

Cette aide concerne les enfants de la GS au CM2. L'organisation est la même que l'an passé : le lundi et le jeudi, de 16h30 à 17h30 et ce, à compter du 16 septembre.

Comme l'année passée, lors des premières séances, nous prendrons un temps individuel avec tous les enfants afin d'apprendre à les connaître. Une fiche navette vous informera des modalités de ces rencontres.

Les horaires de l'école

Les horaires du site de la **maternelle** et du **primaire** sont les suivants :

Le matin : 8h45 - 12h00

L'après-midi : 13h25 - 16h25

L'accueil a lieu de 8h30 à 8h45 le matin et de 13h10 à 13h25 l'après-midi.

Les portails des deux sites seront fermés pendant le temps scolaire. Vous devrez utiliser les visiophones en cas de besoin.

Sauf cas exceptionnel, nous vous demandons de vous conformer aux horaires de l'école de manière à ne pas perturber le bon déroulement de la journée. Nous nous permettons d'insister sur la ponctualité. L'école est une institution, son fonctionnement implique des règles qui doivent être respectées par tous. Nous comptons sur votre collaboration pour que les enfants arrivent à l'heure même en maternelle.

Vous trouverez en 4^{ème} page le calendrier scolaire pour l'année 2019-2020.

Les réunions de classes

PS-MS -GS > Mardi 10 septembre à 18h30

CP > Vendredi 13 septembre à 18h30

CE1 > Vendredi 4 octobre à 18h30

CE2-CM1-CM2 > Lundi 23 septembre à 18h30

Les absences

En cas d'absence, nous vous demandons de remplir le bulletin ci-joint que vous pouvez retrouver et télécharger sur notre site. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de signaler **impérativement**, le jour même, **avant 8h30**, toute absence de votre enfant. Les deux sites de l'école sont équipés d'une messagerie vocale, il vous suffit de laisser votre message sur le site concerné en indiquant le nom, le prénom et la classe de l'enfant.

Site Maternelle : **02.51.42.15.94**

Site Primaire : **02.51.43.60.82**

Restaurant scolaire et périscolaire

Tout changement dans le planning doit être signalé **par écrit** dans le cahier de liaison à l'enseignant de votre enfant **ET** vous devez avertir les personnes responsables de ces services.

Les relations parents-enseignants

L'équipe enseignante a le souci de rencontrer tous les parents individuellement. Comme les années précédentes, nous vous proposerons, lors de la réunion de classe, un planning de rendez-vous pour le mois de janvier 2020.

Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial qui pourrait avoir une incidence sur le bien-être de votre enfant.

D'autre part, **merci de nous signaler, par écrit, tout changement**, ponctuel ou durable, concernant la sortie de l'école et ce, quelle que soit la classe de votre enfant.

Les parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez par conséquent très vigilants et veuillez surveiller fréquemment la tête de votre enfant. Nous vous avertirons dès l'arrivée de ces petites bêtes.

Les vêtements

Nous vous rappelons qu'il est très important de marquer au nom de votre enfant les tenues vestimentaires.

Tous les ans, nous « récoltons » des vêtements perdus.

Les enfants malades

Pour éviter des problèmes de contamination, **les enfants malades ne sont pas admis à l'école**. Merci de prendre des dispositions pour les faire garder.

Un enfant malade à l'école est malheureux et ne peut pas travailler efficacement.

Nous vous rappelons **qu'aucun médicament ne doit être en possession des enfants**. De même, nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) rédigé avec le médecin scolaire.

Les assurances scolaires (2 attestations à fournir)

1) Vous devez fournir à l'école une attestation **individuelle accident**.

Si vous êtes déjà assurés, merci de nous fournir **une attestation**.

Si vous ne l'êtes pas, vous trouverez ci-joint une proposition d'assurance individuelle accident de la Mutuelle Saint Christophe, le montant est de 10,50 Euros pour l'année. **Très important : Chèque à l'ordre de OGEC Cugand à retourner à l'école avec le bulletin d'adhésion complété.**

Attention, nous ne fournissons plus d'attestation d'assurance, il faut la télécharger sur le site de la Mutuelle St Christophe à la rubrique Espace Parents (cf document joint).

2) Attention, vous devez **également** fournir à l'école **une attestation d'assurance responsabilité civile** pour que votre enfant soit couvert dans tous les cas. Veuillez vérifier la date d'échéance de votre contrat : si celui-ci ne couvre pas l'année entière, merci de fournir la nouvelle attestation.

Ces documents doivent être rapportés au plus tard le vendredi 6 septembre 2019.

Bonne rentrée à tous.

L'équipe enseignante

Sur le plan administratif, j'ai des contraintes de temps à tenir. Par conséquent, je vous demanderais de bien vouloir respecter les délais exigés.

Christophe Soulard, chef d'établissement

Calendrier scolaire 2019-2020

Rentrée : lundi 2 septembre 2019

Vacances de Toussaint : du vendredi soir 18 octobre
au lundi 4 novembre 8h45

Vacances de Noël : du vendredi soir 20 décembre
au lundi 6 janvier 8h45

Vacances d'Hiver : du vendredi soir 14 février
au lundi 2 mars 8h45

Vacances de Printemps : du vendredi soir 10 avril
au lundi 27 avril 8h45

Pont de l'Ascension : du mardi soir 19 mai
au lundi 25 mai 8h45

Vacances d'été : le jeudi 2 juillet 2020 à 16h25.

(Calendrier officiel : le vendredi soir 3 juillet 2020)

ATTENTION : Nous ne travaillerons pas le vendredi 3 juillet (Calendrier officiel), il est remplacé par les 2 samedis matins : 12 octobre 2019 et 4 avril 2020. Attention, vous devrez contacter le Centre de Loisirs Sans Hébergement l'Accueil Enchanté pour savoir si l'accueil des enfants se fera le vendredi 3 juillet 2020.

Vous devez organiser vos vacances et vos week-ends en tenant compte du calendrier ci-dessus. Toute absence pour congés sur temps scolaire devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Agenda des manifestations 2019-2020

- Accueil des nouvelles familles : *vendredi 6 septembre à 18h30.*
- **Messe de rentrée et bénédiction des cartables** : **dimanche 8 septembre à 10h30 à la Grenotière.**
- Fabrication du jus de pommes : *samedi matin 28 septembre.*
- Célébration de rentrée : *jeudi 26 septembre à 9h30 à l'église.*
- **Matinée école et Assemblée Générale OGEC-APEL** :
samedi matin 12 octobre 2019.
- Matinée travaux : *samedi 19 octobre 2019.*
- Arbre de Noël : *dimanche 15 décembre 2019.*
- Célébration de préparation à Noël : *jeudi 19 décembre à 9h30 à l'église.*
- **Matinée école** : **samedi matin 4 avril 2020.**
- Matinée travaux : *samedi 16 mai 2020.*
- Kermesse : *dimanche 28 juin 2020.*